



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	47
Membres excusés et représentés	2
Membres absent non représenté.....	0

LE MAIRE
PIERRE-MICHEL DELECROIX

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX,

Questions orales

Liste Unis pour Saint-Maur

1/ L'ouverture de la gare Saint-Maur Créteil de la ligne 15 étant prévue fin 2027, qu'est-il planifié pour la fin du chantier et les projets d'aménagement autour de cette gare. Un calendrier de concertation avec la population et les commerçants est-il prévu ?

2/ A la lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire, nous ne voyons aucun investissement prévu durant les années de 2026 à 2030 pour financer les travaux du cinéma les 4 Deltas. Devant ce constat, une délégation de service public est-elle prévue ?

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 19 février et du 20 mars 2026**

Approuve les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 19 février et du 20 mars 2026.

Unanimité

2. **Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

Désigne Carole DRAI, Secrétaire de séance.

Unanimité

Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire,
Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Gilles CHERIER, Mme Camille RENARD, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Anne VOISIN, M. Bruno BISMUTH, Maire-Adjoints.

Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Sylvain BERRIOS, Mme Peggy D'HAHIER, M. Jean-Marc BRETON, Mme Achraf ATALLAH, M. Pierre GUILLARD, Mme Nadia LECUYER, M. Aurélien PREVOT, Mme Jacqueline LAVAL, M. Frank PATTI, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Fabienne HAUSTANT, M. Loïc KERMAGORET, Mme Dominique SOULIS, M. Baptiste VEDRINES, Mme Agnès AZOULAY, M. Vincent MARTINS, Mme Laurianne SUANT, M. Thibaut DENTIN, Mme Johanna SPORTES, M. Hugo KHEYAR, Mme Anne ROMAIN, M. Antonin LENOEL, Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, Mme Martine CLERC, M. Jérôme BERTRAND, Mme Laurence MORIN, M. Mehdi KOUKI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Marc COHEN qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Matthieu FERNANDEZ qui a donné pouvoir à Mme Martine CLERC.

Au cours de la séance Mme Anne-France LAVIROTTE sort au point n° 20 puis entre au point n°21.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté :

ADMINISTRATION GENERALE

3. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Procède au vote relatif à la demande d'amendements de la liste Imagine Saint-Maur.

Contre : 41 voix
Abstention : 2 voix
Pour : 6 voix

Rejet des amendements de la liste Imagine Saint-Maur.

Procède au vote relatif à la demande d'amendements de la liste Unis pour Saint-Maur.

Contre : 41 voix
Abstention : 2 voix
Pour : 6 voix

Rejet des amendements de la liste Unis pour Saint-Maur.

Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal ci-annexé.

Majorité

41 Pour

6 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

2 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC)

4. Établissement public territorial Paris Est Marne&Bois : élection de douze conseillers territoriaux

Procède à l'élection, à bulletin secret des représentants de la Ville au conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois.

Le résultat du dépouillement est le suivant :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 49

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 49

Ont obtenu :

Liste : Saint-Maur ! au cœur de nos choix : 40 voix soit 11 sièges

Liste : Unis pour Saint-Maur : 6 voix soit 1 siège

Liste : Vivons Saint-Maur : 2 voix soit 0 siège

Liste : Un nouvel essor pour Saint-Maur : 1 voix soit 0 siège

Sont élus conseillers de territoire :

M. Pierre-Michel DELECROIX
Mme CARPENTIER Agnès
M. ROESCH Germain
Mme LECUYER Nadia
M. PATTI Frank
Mme LERAITRE Hélène
M. DENTIN Thibaut
Mme SOULIS Dominique
M. Adrien CAILLEREZ
Mme LAVIROTTE Anne-France
M. Pierre GUILLARD
M. Fabrice CAPRANI

Majorité

5. **Création de 3 commissions municipales**

Décide la création de 3 commissions municipales dénommées comme suit :

- 1 Commission « Finances et Administration générale »
- 2 Commission « Aménagement, environnement et vie du territoire »
- 3 Commission « Service à la population »

Fixe à 17 en plus du Maire, président de droit, le nombre des commissaires de la commission « Finances et administration générale »

Fixe à 16 en plus du Maire, président de droit, le nombre des commissaires des commissions:

« Aménagement, environnement et vie du territoire »

« Service à la population »

Dit que le nombre de commissaire(s) pour chaque liste issue du scrutin municipal du 15 mars dernier est fixé comme suit :

Liste « Saint-Maur ! au cœur de nos choix »

12 sièges en plus du maire, président de droit dans les commissions ayant 17 commissaires

13 sièges en plus du maire, président de droit dans les commissions ayant 16 commissaires

Liste « Unis pour Saint-Maur » 2 sièges pour 3 commissions

Liste « Vivons Saint-Maur » 1 siège pour 2 commissions

Liste « Un nouvel essor pour Saint-Maur » 1 siège pour 2 commissions

Liste « Imagine Saint-Maur » 1 siège pour 1 commission

Unanimité

6. **Élection des membres de la commission : Finances et administration générale**

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Procède à l'élection, à main levée, des dix-sept commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la **Commission Finances et administration générale**.

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la **Commission « Finances et administration générale »** :

Mme Carole DRAI
M. Julien KOCHER
Mme Anne VOISIN
M. Sylvain BERRIOS
Mme Anne-France LAVIROTTE
M. Frank PATTI
Me Jacqueline LAVAL
M. Aurélien PREVOT
Mme Dominique SOULIS
M. Loïc KERMAGORET
Mme Johanna SPORTES
M. Marc COHEN
Mme Céline VERCELLONI
Mme Sophie MORDELET
M. Matthieu FERNANDEZ
M. Jérôme BERTRAND
M. Mehdi KOUKI

Unanimité

7. **Élection des membres de la commission : Aménagement, environnement et vie du territoire**

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des seize commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la **Commission Aménagement, environnement et vie du territoire**.

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la **Commission Aménagement, environnement et vie du territoire** :

Mme Yasmine CAMARA
M. Philippe CIPRIANO
Mme Fabienne HAUSTANT
M. Cédric LAUNAY
M. Bruno BISMUTH
M. Gilles CHERIER
M. Baptiste VEDRINES
Mme Dominique BLEHAUT
M. Thibaut DENTIN
Mme Peggy D'HAHIER
Mme Achraf ATALLAH
Mme Anne ROMAIN
M. Vincent MARTINS
M. Fabrice CAPRANI
Mme Sophie MORDELET
Mme Martine CLERC

Unanimité

8. **Élection des membres de la commission : Service à la population**

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des seize commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la **Commission Service à la population**.

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la **Commission Service à la population** :

M. Germain ROESCH
M. Pierre GUILLARD
Mme Laurianne SUANT
Mme Agnès AZOULAY
Mme Marie-Thérèse DEPICKERE
Mme Hélène LERAITRE
Mme Camille RENARD
M. Adrien CAILLEREZ
M. Antonin LENOEL
Mme Nadia LECUYER
Mme Agnès CARPENTIER

M. Hugo KHEYAR
M. Jean-Marc BRETON
Mme Emma BERNARD
M. Jean-Louis BARTHELEMY
M. Jérôme BERTRAND

Unanimité

9. **Désignation d'un représentant de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés dans les instances de la Société Ile-de-France Construction Durable (IDFCD)**

Procède à la désignation d'un représentant de la Ville de Saint-Maur-des Fossés au Conseil d'administration, à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales de **IDFCD** avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre.

Désigne Monsieur Philippe CIPRIANO pour représenter la Ville de Saint-Maur-des Fossés au Conseil d'administration, à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales de **IDFCD** avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre.

Autorise Monsieur Philippe CIPRIANO à signer tous les actes s'y rapportant.

Majorité

43 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

10. **Désignation du représentant de la commune de Saint-Maur-des-Fossés à la Commission Locale de l'Eau Marne Confluence**

Procède à la désignation d'un représentant de la commune de Saint-Maur-des-Fossés à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence.

Désigne Monsieur Sylvain BERRIOS en qualité de représentant de la commune de Saint-Maur-des-Fossés à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence.

Majorité

43 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

11. **Élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'association DRAPO**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode scrutin secret,

Sont candidats :

Liste **Saint-Maur ! au cœur de nos choix :**

- Monsieur Gilles CHERIER (titulaire)
- Monsieur Frank PATTI (suppléant)

Liste **Un nouvel essor pour Saint-Maur :**

- Monsieur Jérôme BERTRAND (titulaire)
- Madame Laurence MORIN (suppléant)

Procède à l'élection, à main levée, de deux représentants, un, titulaire et un suppléant à l'association DRAPO.

Les résultats des votes sont les suivants :

Liste **Saint-Maur ! au cœur de nos choix** : 42 voix

Liste **Un nouvel essor pour Saint-Maur** : 1 voix

Sont élus :

- **Monsieur Gilles CHERIER (titulaire)**
- **Monsieur Frank PATTI (suppléant)**

Majorité

42 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, Mme Laurence MORIN, M. Mehdi KOUKI)

12. **Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de deux déléguées, un titulaire et un suppléant, au comité syndical du SIFUREP.

Sont élus :

- **Madame Anne-France LAVIROTTE (titulaire)**
- **Monsieur Aurélien PREVOT (suppléant)**

Majorité

43 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

13. **Élection de deux délégués au Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint-Martin**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, à main levée, de deux délégués au comité syndical du

Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint Martin.

Sont élus :

- **Madame Anne-France LAVIROTTE**
- **Monsieur Aurélien PREVOT**

Majorité

43 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

14. **Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un délégué titulaire et un suppléant, au comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F).

Sont élus :

- **Monsieur Philippe CIPRIANO (titulaire)**
- **Monsieur Thibaut DENTIN (suppléant)**

Majorité

43 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

15. **Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C)**

Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de communication (S.I.P.P.E.R.E.C).

Sont élus :

- **Monsieur Pierre-Michel DELECROIX (titulaire)**
- **Monsieur Thibaut DENTIN (suppléant)**

Majorité

43 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

16. **Election des représentants de la Ville à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'établissement public Paris Est Marne&Bois**

Décide à l'unanimité, de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection à main levée, de deux représentants de Saint-Maur-des-Fossés à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'établissement public territorial Paris-Est Marne&Bois.

Sont élus, représentants de la Ville à la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'établissement public Paris Est Marne&Bois.

- **Mme Carole DRAI (titulaire)**

- **M. Pierre-Michel DELECROIX (suppléant)**

Majorité

43 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

17. **Désignation des représentants de la Ville et des personnes qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'EPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur"**

Désigne, sur proposition du Maire, des représentants de la Ville et des personnes qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'EPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur"

- **M. Pierre-Michel DELECROIX**
- **M. Sylvain BERRIOS**
- **M. Adrien CAILLEREZ**
- **Mme Anne-France LAVIROTTE**
- **M. Aurélien PREVOT**
- **Mme Fabienne HAUSTANT**
- **M. Pierre GUILLARD**

Au titre de représentants du Conseil municipal

- **M. Bruno MANTOVANI**
- **Mme Liviana LUNETTO**
- **M. Alain BESSE**
- **Mme Adeline COLINOT**
- **Mme Ariane JACOB**

Au titre des personnes qualifiées représentatives dans le domaine artistique et culturel ou des régies personnalisées, pour une durée de trois ans.

Majorité

43 Pour

6 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

18. **Rapport sur l'égalité entre femmes et hommes pour l'année 2025**

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes, tel que joint en annexe.

Dont acte

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

19. **Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Ville à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat "Maitrisez Votre Énergie" (ALEC-MVE)**

Procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour représenter la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'Administration.

Sont élus :

- **M. Thibaut DENTIN (titulaire)**
- **M. Philippe CIPRIANO (suppléant)**

Majorité

44 Pour

5 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD)

20. **Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2025**

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2025.

Dont acte

FINANCES COMMUNALES

21. **Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026**

Prend acte du rapport sur les orientations budgétaires.

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Dont acte

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

22. **Collaborateurs de cabinet - Fixation de l'effectif et ouverture des crédits**

Fixe le nombre de collaborateurs de cabinet de l'autorité territoriale à trois (3) pour la mandature.

Décide d'inscrire un crédit annuel de 300 000 € brut aux budgets des exercices correspondant à la durée de la présente mandature pour la rémunération des collaborateurs de cabinet et le paiement des charges sociales y afférentes.

Autorise le Maire à signer les contrats de recrutement à intervenir.

Majorité

41 Pour

8 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC, M. Mehdi KOUKI)

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

23. **Élection de deux représentants de la Ville à l'Association " Vie au grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur " (V.G.A)**

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Procède à l'élection, à main levée, des deux représentants de la commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'association « Vie au Grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur »

Sont élus représentants de la commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'association « Vie au Grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur » :

- **M. Germain ROESCH**

- **M. Antonin LENOEL**

Majorité

43 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

AFFAIRES SOCIALES

24. **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration.**

Décide que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprendra, outre le Maire, Président de droit, 16 (seize) administrateurs, dont 8 (huit) élus au sein du Conseil Municipal et 8 (huit) nommés par le Maire.

Majorité

48 Pour

1 Abstention (M. Mehdi KOUKI)

25. **Election des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Procède à l'élection, à bulletin secret, des 8 (huit) membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à la proportionnelle au plus fort reste.

Le résultat du dépouillement est le suivant :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 49

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 49

Ont obtenu :

Liste : Saint-Maur ! au cœur de nos choix : 42 voix soit 7 sièges

Liste : Unis pour Saint-Maur : 6 voix soit 1 siège

Liste : Un nouvel essor pour Saint-Maur : 1 voix soit 0 siège

Sont élus :

- **Mme Hélène LERAITRE**
- **M. Hugo KHEYAR**
- **Mme Nadia LECUYER**
- **Mme Jacqueline LAVAL**
- **M. Cédric LAUNAY**
- **M. Marc COHEN**
- **M. Pierre GUILLARD**
- **Mme Emma BERNARD**

Majorité

26. **Élection de deux représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du groupe ABCD**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection, à main levée, de deux représentants du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du groupe ABCD.

Sont élus :

- **M. Jean-Marc BRETON**
- **Mme Marie-Thérèse DEPICKERE**

Majorité

41 Pour

8 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC, M. Mehdi KOUKI)

27. **Élection d'un représentant du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection, à main levée, du représentant du Conseil Municipal devant siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil.

Est élu Monsieur Jean-Marc BRETON.

Majorité

40 Pour

9 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC, Mme Laurence MORIN, M. Mehdi KOUKI)

28. **Élection d'un représentant du Conseil Municipal auprès de l'Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection, à main levée, parmi le Conseil Municipal, d'un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI).

Est élue Madame Hélène LERAITRE.

Majorité

40 Pour

9 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC, Mme Laurence MORIN, M. Mehdi KOUKI)

MARCHES PUBLICS

29. **Adoption du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres**

Approuve le nouveau règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la ville de Saint-Maur-des-Fossés annexé à la présente,

Approuve la fonction consultative de la Commission d'appel d'offres pour les marchés de travaux dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et services,

Approuve la fonction consultative de la Commission d'appel d'offres pour les projets d'avenant à ces marchés entraînant une augmentation du montant initial supérieure à 5%,

Dit qu'en cas de modification des seuils européens figurant en annexe du Code de la commande publique, le règlement intérieur est actualisé sans nouvelle délibération du Conseil municipal ; celui-ci est informé de cette actualisation,

Majorité

48 Pour

1 Abstention (M. Mehdi KOUKI)

30. **Adoption du règlement intérieur des marchés publics**

Approuve le règlement intérieur des marchés publics de la ville de Saint-Maur-des-Fossés annexé à la présente.

Dit qu'en cas de modification des seuils réglementaires fixés par le Code de la commande publique ou des procédures internes qui y sont visées, le règlement intérieur est actualisé sans nouvelle délibération du conseil municipal, celui-ci est informé de cette actualisation.

Unanimité

31. **Modalités relatives au dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Approuve le principe de constituer une commission d'appel d'offres,

Dit qu'il s'agit d'une commission permanente pour la durée du mandat,

Approuve l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Fixe les conditions de dépôt de liste comme suit :

- Les listes devront en principe comprendre cinq candidats titulaires et cinq candidats suppléants. Elles pourront comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, mais devront comprendre autant de candidats titulaires que de candidats suppléants ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- Le dépôt des listes se fera en séance auprès du secrétaire de séance et avant de procéder à l'élection ;

Autorise le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

32. **Election des membres du Conseil Municipal à la commission d'appel d'offres (CAO)**

Décide de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection, à main levée, des membres titulaires et suppléants à la commission d'appel d'offres.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 49

Suffrages obtenus par la liste **Saint-Maur ! au cœur de nos choix** : 41, soit 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants,

Suffrages obtenus par la liste **Unis pour Saint-Maur** : 6, soit 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

Par conséquent, **sont élus** commission d'appel d'offres, les membres suivants :

Titulaires
Mme CARPENTIER
M. ROESCH
M. CIPRIANO
M. CHERIER
M. BARTHELEMY
Suppléants
M. BRETON
M. GUILLARD
Mme VOISIN
M. DENTIN
Mme MORDELET

Dit que la Présidence est assurée par M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire, son représentant ou sa représentante.

Majorité

41 Pour

8 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC, M. Mehdi KOUKI)

33. **Modalités relatives au dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de délégation de service public**

Approuve le principe de constituer une commission de délégation de service public,

Dit qu'il s'agit d'une commission permanente pour la durée du mandat,

Approuve l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Fixe les conditions de dépôt de liste comme suit :

- Les listes devront en principe comprendre cinq candidats titulaires et cinq candidats suppléants. Elles pourront comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, mais devront comprendre autant de candidats titulaires que de candidats suppléants ;

- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;

- Le dépôt des listes se fera en séance auprès du secrétaire de séance et avant de procéder à l'élection ;

Autorise le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité

34. **Election des membres du Conseil Municipal à la commission de délégation de service public**

Décide de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection, à main levée, des membres titulaires et suppléants la commission de délégation de service public.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 49

Suffrages obtenus par la liste **Saint-Maur ! au cœur de nos choix** : 41, soit 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants,

Suffrages obtenus par la liste **Unis pour Saint-Maur** : 6, soit 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

Suffrages obtenus par la liste **Vivons Saint-Maur** : 2, soit 0 siège de titulaire et 0 siège de suppléant.

Par conséquent, **sont élus** à la commission de délégation de service public, les membres suivants :

Titulaires
M. CIRPIANO
M. ROESCH
M. BISMUTH
Mme CAMARA
Mme VERCELLONI
Suppléants
M. BRETON
M. GUILLARD
Mme VOISIN
M. DENTIN
M. BARTHELEMY

Dit que la Présidence est assurée par M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire, son représentant ou sa représentante.

Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet du Val-de-Marne

Majorité

41 Pour

8 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC, M. Mehdi KOUKI)

COMMUNICATIONS

35. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 (art. L2122-17, L2122-19, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

36. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

La séance est levée à 22h23.